

Demanda d'assisténcia

Le Conseil municipal.

Donne avis favorable aux demandes d'assisténcia conformes à la loi du 2 août 1947 instituant une aide aux aveugles et grands infirmes

présentées par

M<sup>lle</sup> Bequint Yvonne

M<sup>lle</sup> Nouviane Lucie.